

PROGRAMME D'AIDE AUX FORMATIONS COURTES

Objectifs :

Ce programme aidera les étudiants et les stagiaires postdoctoraux à se perfectionner en suivant des stages ou des cours complémentaires à leur formation régulière et bien intégré au programme scientifique du Regroupement. Québec-Océan compte ainsi renforcer la formation de ses membres, favoriser leur relation avec un milieu scientifique différent, bénéficier de nouvelles méthodes de travail, et améliorer le rayonnement du Regroupement.

Critères d'admissibilité

- Être étudiant de 2^e ou 3^e cycle inscrit à temps complet ou stagiaire postdoctoral;
- Être membre du Regroupement;
- Viser un stage de recherche ou un cours d'une durée maximale de huit semaines consécutives;
- Proposer une formation permettant d'acquérir des nouvelles compétences, dans un cadre différent de celui de sa formation régulière (voir conditions du programme);
- Obtenir une recommandation favorable de son superviseur;
- Ne pas avoir déjà reçu de financement de ce programme;
- Les congrès et les symposiums ne sont pas éligibles;
- Les étudiants inscrits en cotutelle avec une université étrangère ne peuvent bénéficier de ce programme pour se rendre sur les lieux et séjourner dans l'une ou l'autre de leur université d'attache.

Conditions du programme :

- Les demandes peuvent être déposées de préférence **avant le 31 janvier, le 31 mai et 30 septembre, au moins 1 mois avant le départ pour la formation;**
- Si la formation est hors Québec, le montant maximal de l'aide est de 1500 \$;
- Si la formation est au Québec, le montant maximal de l'aide est de 1000 \$. Il faut démontrer dans ce cas que la formation a une composante internationale, ou est unique ou avantageuse par rapport à une formation hors Québec.
- Le nombre d'aides est limité à 15 par an, ou moins si le Regroupement est affecté par des conditions financières défavorables;
- L'acquisition de nouvelles compétences réfère à l'apprentissage de nouvelles méthodes de travail, que ce soit avec de l'appareillage spécial pour des échantillonnages ou des expériences, ou encore pour le traitement de données à l'aide de logiciels ou de méthodes mathématiques. Cela ne réfère en aucun cas à la récolte de données normalement prévue pour le projet d'étude du candidat, ni à une formation dans le laboratoire du codirecteur.
- Une demande de stage international FRQNT refusée ne peut être transférée au programme de formation courte.

Évaluation des demandes

Le comité de sélection évaluera et classera les demandes reçues selon les critères suivants :

- L'excellence du dossier académique du candidat et l'aptitude à la recherche du candidat (40 points);
- La correspondance de la formation ajoutée avec le programme scientifique du regroupement et les objectifs de ce programme (30 points);
- La qualité de la formation proposée et sa valeur ajoutée par rapport aux formations disponibles à l'université d'attache du candidat (30 points).

À fournir pour une demande

- Formulaire de demande;
- Description des objectifs et de la nature de la formation escomptée, plus ce qui répond aux critères d'évaluation de la demande;
- CV;
- Relevés de notes, du BSc à la dernière session accomplie ou au stage postdoctoral précédent;
- Lettre de recommandation du directeur de l'étudiant ou du postdoctorant;
- Pour un stage, accord de l'institution d'accueil et pour un cours, preuve d'inscription.

À fournir après la formation

- Une capsule vidéo ou un rapport de deux pages maximum plus photos ou figures, dans un délai d'un mois après la fin de la formation.
- Une présentation à la Réunion Scientifique Annuelle (RSA) suivant la formation, sur demande du comité d'organisation de la RSA.

Le 22 juillet 2020